

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 17 février 2026, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion de travaux dans la rue Prince Henri (CR 126) à Helmsange :

Priorité à la circulation venant en sens inverse (signal B,5)

Du mercredi 18 février 2026 de 08.00 heures jusqu'au mercredi 25 février 2026 à 16.00 heures, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée de la rue Prince Henri, sur le tronçon entre les maisons numéros 80-84, ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec numéros pairs doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse (signal B,6)

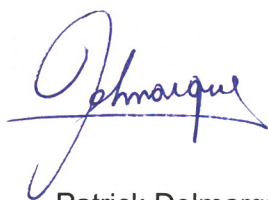
Du mercredi 18 février 2026 de 08.00 heures jusqu'au mercredi 25 février 2026 à 16.00 heures, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée de la rue Prince Henri, sur le tronçon entre les maisons numéros 80-84, ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec numéros impairs ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

Stationnement interdit

Du mercredi 18 février 2026 de 08.00 heures jusqu'au mercredi 25 février 2026 à 16.00 heures, suivant les besoins des travaux, le stationnement est interdit sur le tronçon de la rue Prince Henri entre les maisons numéros 80-84.

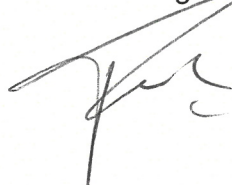
Walferdange, le 17 février 2026

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber